

**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**

- **Délibération n° 1 – Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget « commune »**
Approbation d'affectation des résultats de fonctionnement tels que présentés lors de la séance.
- **Délibération n° 2 – Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget « gendarmerie »**
Approbation d'affectation des résultats de fonctionnement tels que présentés lors de la séance.
- **Délibération n° 3 – Droits à formation des élus municipaux**
Approbation d'allouer dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5 % du montant des indemnités des élus.
- **Délibération n°4 – Vote du taux des taxes**
Approbation du taux des taxes 2023 ainsi :

- taxe d'habitation	13,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	37,88 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,33%.
- **Délibération n° 5 – Lissage des taux des taxes dans le cadre de la commune nouvelle**
Approbation de modifier la durée de lissage du taux de la taxe d'habitation afin d "aligner" la fin de l'intégration fiscale de la TH avec celles des 2 taxes foncières et de fixer une durée de lissage de 9 ans soit des taux identiques la 10ème année (en 2032).
- **Délibération n° 6 – Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation**
Considérant le nombre de logements vacants sur la commune et compte tenu de la forte demande de locations ou d'accès à la propriété, approbation d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- **Délibération n° 7 – Provision sur créances**
Sur proposition du trésor public, approbation de prévoir sur le budget 2023 un montant de 1 361 € en recettes de fonctionnement à l'article 7817 « reprise sur provision dépréciation actifs circulant ».
- **Délibération n° 8 – Approbation du budget primitif 2023 « commune »**
Approbation du budget primitif 2023 « commune » tel que décrit lors de la séance.
- **Délibération n° 9 – Approbation du budget primitif 2023 « gendarmerie »**
Approbation du budget primitif 2023 « gendarmerie » tel que décrit lors de la séance.
- **Délibération n° 10 – Approbation du budget primitif 2023 « lotissement des Poètes »**
Approbation du budget primitif 2023 « lotissement des Poètes » tel que décrit lors de la séance.
- **Délibération n° 11 – Subvention au C.C.A.S. de Celles-sur-Belle**
Approbation du montant de la subvention versée au C.C.A.S. de 25 000 €.
- **Délibération n° 12 – Médiathèque – Ludothèque : avenants aux marchés**
Approbation de la révision n°1 de l'autorisation du programme et crédits de paiement concernant la médiathèque-ludothèque sur les années 2023 et 2024.

- **Délibération n° 13 – Terrain de football synthétique – Attribution des marchés**

Considérant les plis analysés par le maître d'œuvre Sport Initiatives suite au marché en procédure adapté lancé, approbation de retenir :

- pour le Lot 1 : Art Dan pour sa variante « gazon sur couche de souplesse préfabriquée, d'un montant de 794 500 € HT soit 953 400 € TTC,
 - pour le Lot 2 « éclairage » : Inéo pour un montant de 74 992,00 € HT soit 89 990,40 € TTC
- Soit un montant total HT de 869 492 € HT soit 1 043 390,40 € TTC,

et de prévoir le financement sur le budget 2023 de la commune.

- **Délibération n° 14 – Subventions de fonctionnement aux associations**

Approbation d'allouer, sur le budget 2023, les subventions suivantes :

Associations	Montants
3AM79	191 €
ACCA Montigné	117 €
ALOUETTE (L')	1 600 €
Amicale des Donneurs de Sangs	118 €
Amis de la Belle (Les	133 €
Amis des Résidents Chanterelles (Les)	200 €
Amis de l'Abbaye (Les)	5 500 €
Amis de l'Orgue européen	127 €
Badminton Line Cellois	145 €
Celles'Form GV	162 €
Celles Melle Pétanque	285 €
Ciné Vidéo Cellois	114 €
Classic Moto Cellois	151 €
Club d'Education et sports canins cellois	173 €
Cyclotourisme Cellois	128 €
Dojo Sud Deux-Sèvres	1 745 €
Entente Sportive Celles-Verrines	6 910 €
Films du Pod (Les) (ex 3Dés Production)	104 €
Foyer Rural de Verrines-sous-Celles	1 200 €
2 MCS (country yoga)	148 €
Handball Club Celles-sur-Belle – Mellois en Poitou	30 000 €
Octopus Cellois	325 €
Outil en Main du Pays Mellois (L')	173 €
Randonneurs Cellois	197 €
Tennis Club Cellois	685 €

- **Délibération n° 15 – Convention d'objectifs avec l'association « Foyer Rural de Verrines »**

Approbation de verser une aide annuelle au Foyer Rural de Verrines-sous-Celles de 1 200 €, pour l'organisation et la mise en œuvre d'événements culturels.

- **Délibération n° 16 – Dispositif « Argent de poche »**

Approbation de renouveler ce dispositif pour les vacances d'avril et d'octobre 2023 et de fixer le budget prévisionnel de cette action à 20 missions maximum, soit 300 € pour l'année 2023.

- **Délibération n° 17 – Tarif évacuation des dépôts sauvages**

Compte tenu du nombre d'incivilités constatées, approbation d'instituer une prestation pour l'enlèvement, par les services municipaux, des dépôts sauvages, d'en fixer le montant à 200 €, de charger le Maire d'effectuer une recherche des contrevenants et de leur adresser un courrier d'avertissement avant facturation en cas de récidive.

- **Délibération n° 18 – Acquisition impasse de la Ferme à Montigné**

Approbation d'acquérir la parcelle 181 A 496, appartenant à M. LEHOUX Jean-Luc, à titre gratuit et de charger Maître FRAYSSE de la rédaction de l'acte.

Décision de classer les parcelles 181 A 430 et 181 A 494 dans le domaine public non cadastré de la commune.

- **Délibération n° 19 – Vente d'un tracteur STEYR**

Considérant le fait qu'un tracteur STEYR 8080 appartenant à la commune, n'est plus utilisé par les services techniques, approbation de le céder au prix de 3 500 €.

- **Délibération n° 20 – Création d'un emploi saisonnier à l'Abbaye Royale**

Approbation de créer un poste dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximum de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, au grade d'adjoint du patrimoine, du 12 juin 2023 au 15 septembre 2023, pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

- **Délibération n° 21 – Création d'un poste administratif à temps complet**

Approbation de créer un emploi permanent à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal 2^e classe, à compter du 1^{er} juin 2023, pour les services administratifs de la mairie suite à l'augmentation du temps de travail.

- **Délibération n° 22 – Création d'un poste de secrétariat aux services technique**

Approbation de créer, au 1^{er} juillet 2023, un emploi permanent à 28h, pour le secrétariat des services techniques sur les grades d'adjoint administratif et adjoint administratif principal 1^{ère} classe, en vue d'un recrutement.

Date de mise en ligne sur le site de la commune : 5 avril 2023